

# LE CIRAGE UNIVERSEL DE CAMERON

Pour Chaussures en Cuir Jaune, Brun et Tan, Selle, Rênes  
Sacs de Voyages et toutes sortes d'Articles de ce genre.

## VERNIS A CHAUSSURES CAMERON...

Ce vernis est universel, il a obtenu les médailles d'or aux différentes expositions universelles. Il donne à la chaussure, ou autres articles en cuir, un brillant riche, et conserve parfaitement le cuir. .... Demandez des échantillons.

The D. CAMERON UNIVERSAL SHOE DRESSING Co.

L. A. DASTOUS, Representant, No 18 rue St-Alexis, Montreal.

- 1o Expérience des juges dans les opérations du commerce ;
- 2o Simplicité dans les débats entre les parties ;
- 3o Procédure expéditive ;
- 4o Rapidité dans l'exécution des jugements."

Le premier point, la compétence des commerçants à juger les affaires commerciales, est quelquefois discuté.

Il est incontestable que les commerçants mêmes après plusieurs années de judicature, ne possèdent pas la science du droit au même degré que les juges des tribunaux civils ; les études spéciales préliminaires de ces derniers et les connaissances par eux acquises pendant leur pratique au barreau, leur donne une supériorité incontestable à ce point de vue.

Mais considérons les choses au point de vue pratique. Règle générale, dans les procès relatifs à des affaires commerciales, la question de fait prime.

Pour l'appréciation du fait, le commerçant grâce à son expérience des affaires, à sa connaissance des usages du commerce, est mieux préparé que le juriconsulte.

Quant aux questions légales qui se présentent, elles ne prennent pas le juge commerçant au dépourvu,

La loi est écrite. Le juge de commerce est un homme intelligent et prêt à faire ce que ces fonctions exigent, il est élu par des personnes qui connaissent sa valeur ; il apprend la loi. S'il est juge depuis peu et si l'expérience ne lui a pas encore fourni l'occasion de connaître la jurisprudence du tribunal sur la question qui se présente, il n'est pas abandonné à ses seules connaissances : deux de ses collègues, concourant à son ju-

gement, il peut trouver auprès d'eux les renseignements qui lui manquent.

La question dépasserait-elle la limite des connaissances des trois, il leur reste le recours aux lumières du président, juge de plusieurs années d'expérience et dont le choix par les justiciables est une garantie de compétence.

Je citerai, à ce propos, l'opinion exprimée par Nicodème dans son "Exercice des commerçants." "Il serait plus facile, dit-il, à un habile consul de devenir bon avocat, qu'il ne le serait à un bon avocat de devenir habile consul, parceque pour acquérir la science du consulaire, il ne faut pas seulement en étudier les lois, mais encore pratiquer le commerce et être né avec l'esprit du commerce.

"Un habile consul a la clé des lois, tandis qu'un avocat n'a point la clé du commerce."

Nicodème n'a peut-être pas tout à fait tort, et, il n'y a pas à dire, il est des matières qui vraiment appellent l'intervention d'un juge commerçant, ainsi par exemple, la faillite. Ici, le rôle du tribunal est de surveiller la liquidation des biens du failli.

Qui, mieux qu'un commerçant, peut contrôler l'administration des syndics, diriger la discussion aux assemblées de créanciers, décider si une vente ou une transaction est avantageuse, en somme ordonner les mesures pratiques et favorables aux intérêts de la faillite.

D'ailleurs, dans les affaires importantes (au-dessus de 1,500 francs) les parties pouvant soumettre sur appel la question de droit aux cours d'appel, on ne peut pas dire que les juges commerçants ferment la voie aux tribunaux de justice juridique, si je puis m'exprimer ainsi. D'un autre côté, les juges de commerce offrent toutes les garanties de

probité et d'intelligence requises. Pour pouvoir être élus, ils doivent être d'une honorabilité parfaite, et leurs électeurs, étant les commerçants de leur région, ils sont choisis à bon escient.

La courte durée des fonctions et la rééligibilité des membres sortants permettent l'élimination de ceux qui ont donné des preuves d'incapacité et le maintien de ceux qui sont compétents.

A ces garanties, déjà si remarquables, la loi ajoute celles d'expérience et de tradition en exigeant que les juges titulaires aient été suppléants pendant un an et que le président, celui qui en somme veille à la discipline et au bon fonctionnement du tribunal, ait plusieurs années de judicature.

Enfin, les fonctions ne sont pas salariées, elles sont considérées comme un honneur, le couronnement de la carrière commerciale, aussi ceux qui les remplissent ont-ils le respect et la confiance des justiciables.

La loi limite la juridiction des tribunaux de commerce aux matières que les juges commerçants sont aptes à juger. Même plus, en leur défendant de connaître de l'exécution de leurs jugements, elle les restreint à la connaissance du fait commercial qui fait le fond du litige. Ajoutons que les causes, dans lesquelles il s'agit d'un fait non commercial de la part du défendeur, ne sont pas de leur compétence. Ainsi par exemple, ils jugeront l'action portée par un non-commerçant contre un commerçant en répétition du prix des marchandises achetées pour son usage et ne jugeront pas l'action portée par un commerçant contre un non-commerçant en recouvrement du prix de marchandises vendues à celui-ci pour son usage.

En somme, la juridiction commerciale n'empiète pas sur le domaine des actions

ETABLI EN 1885

## Montres, Horloges, Bijoux

AGENT POUR LES CELEBRES MONTRES "WALTHAM"

### EDMUND EAVES

185, rue St-Jacques, Montreal.

Justement arrivé, un lot splendide d'horloges en chêne et en noyer, 8 jours, six patrons différents par caisse, sonnent les 1/2 et les heures. — \$13.50 la caisse.

S. PICHE. F. X. O. TRUDEL.

## LA BOITE A BEURRE PICHE



La seule boîte à beurre pouvant avantageusement remplacer la tinette et lui étant supérieure à plus d'un point de vue. 1o Elle est facile à ouvrir et à fermer. 2o Etant plus grande de l'embouchure que du fond, le beurre peut en être extrait facilement. 3o Son contenu peut être divisé en parties d'une ou plusieurs livres. 5o Elle coûte moins cher que la tinette.

Manufacturée par S. PICHE & CIE, Ste-Anne de la Parade, P. Q. Agent général pour la vente F. X. O. TRUDEL, St-Prosper Co., Champlain.

## "Pour conserver ce que vous avez"

Et vous attirer continuellement de nouveaux clients.

### VENDEZ



Le meilleur produit que le monde ait jamais vu. Il captive tous les goûts.

Paquets en papier d'étain seulement. Jamais vendu en masse. 25, 30, 40, 50, 60 cts.

AGENCES DE GROS.....

27 Front Street East - - - TORONTO.  
318 Rue St-Paul, - - - MONTREAL